CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 6 mai 1969

La séance est ouverte à deux heures.

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BURTON—LE REFUS NON MOTIVÉ DE DÉ-POSER DES DOCUMENTS RELATIFS AU GRAIN HUMIDE

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège sur un point qui concerne tous les députés. Je mentionne tout particulièrement un avis de motion portant production de documents que j'ai présenté le 4 mars, qui a été approuvé ce jour-là et déposé à la Chambre des communes le vendredi 2 mai. Je n'ai pu soulever la question hier car, à cause de problèmes de transport, je n'ai pu être ici à temps.

Le 4 mars, on a mis à l'étude cette motion que j'avais inscrite au Feuilleton et dans laquelle je demandais copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement du Canada au sujet du traitement des grains humides et gourds en Saskatchewan, et au sujet du transport de céréales entre le 1er octobre 1968 et le 31 janvier 1969 inclus. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Forest) a dit à la Chambre que l'avis de motion était acceptable au gouvernement, sous les réserves habituelles relatives aux documents confidentiels et à l'autorisation des gouvernements intéressés. Ces réserves et conditions mises à part, la motion a été adoptée.

Je crois que tous les députés reconnaîtront qu'il y a de temps à autre des documents confidentiels que le gouvernement veut réserver, même lorsqu'un désaccord surgit parfois au sujet de cas particuliers. Quant à la correspondance entre le gouvernement fédéral et d'autres gouvernements, il faut évidemment obtenir l'autorisation de la déposer. Toutefois, monsieur l'Orateur, lorsque ces documents ont été déposés à la Chambre des communes le 2 mai, rien n'indiquait que certains documents étaient réservés à cause de leur nature confidentielle ou du refus d'autorisation de l'autre gouvernement. J'ai constaté qu'on avait agi de même lorsque j'ai présenté d'autres demandes de documents au cours de la session actuelle et je suis persuadé que la même chose est arrivée à d'autres députés.

Je voudrais vous signaler, monsieur l'Orateur, qu'à mon avis, les députés ont le droit de savoir si les documents sont réservés pour l'une des raisons mentionnées. Je prétends qu'il faudrait songer à faire rapport au sujet de cette affaire, lorsque des documents sont déposés à la Chambre des communes. J'espère que le président du Conseil privé (M. Macdonald) s'occupera de la question et que des mesures appropriées seront prises.

AFFAIRES COURANTES

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET LA DÉFENSE NATIONALE

M. Ian Wahn (St. Paul's) présente le 6° rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

L'IMMIGRATION

LES PRINCIPES DIRECTEURS SECRETS CONTRE-CARRANT LES RÈGLEMENTS AU SUJET DES DÉSERTEURS—DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai promis au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) que je déposerais des exemplaires d'un communiqué que j'ai remis à la presse, et j'aimerais le faire maintenant si la Chambre y consent.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS ORALES

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—LA VENTE PAR LA FRANCE À LA FOIRE DE CANTON—LA PRÉSENCE DU REPRÉSENTANT CANADIEN

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre suppléant de l'Industrie et du Commerce. Va-t-il répondre aujourd'hui aux questions que le premier ministre a écartées hier et qui portaient sur le